

Reçu et lu

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 442

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

si chacun des deux revenus était imposé séparément. Une deuxième conséquence, tout aussi grave, est que la femme n'entretient plus une relation autonome avec le fisc, et n'accomplit plus son devoir de citoyenne que par l'intermédiaire de son mari. Pour ce qui est de cette dernière inégalité juridique, ni la Confédération ni les cantons ne semblent s'en être souciés; quant à l'injustice fiscale résultant du cumul, elle se trouve en règle générale partiellement compensée par un moyen ou par un autre ». Ces phrases nettes ouvraient un travail sur l'« imposition de la femme mariée exerçant une activité lucrative dans les différents cantons suisses » mené à bien par l'Association vaudoise pour les droits de la femme (sept. 1977).

Équité sociale et égalité des droits

Et la conclusion de l'auteur : « En réalité, seul le système de l'imposition séparée garantirait à la femme mariée le plein exercice de ses responsabilités fiscales. Ce système est en réalité plus onéreux pour l'Etat que le système du cumul; c'est bien pour cette raison que, par exemple, le Grand Conseil vaudois a repoussé en 1975 la motion Neukomm qui le préconisait. Mais est-ce seulement pour des raisons financières que le législateur refuse de modifier dans le principe la situation actuelle ? Ne peut-on pas supposer que, chez certains, le calcul d'intérêt s'allie à la volonté de perpétuer un certain rôle de la femme au sein de la famille et de l'Etat ? Dans tous les cas, les femmes ne doivent pas se contenter de revendiquer une équité sociale de fait; elles doivent aussi, et tout autant, réclamer une égalité de droit ».

Deux exceptions

Passer en revue les cantons suisses, c'est noter qu'ils appliquent presque tous le système des déductions (le plus couramment une déduction sur le revenu de l'épouse, le revenu imposable du couple se trouvant diminué de la somme correspondant au moment de la « déduction »¹). Deux exceptions : Bâle-Ville et Bâle-Campagne qui im-

posent le revenu global du couple au barème correspondant à ce revenu diminué d'une somme allant jusqu'à 12 000 francs pour le premier et à 6000 francs pour le second. Trois autres cas particuliers : Genève, Zurich et Vaud qui connaissent, et eux seuls, le système du double barème d'imposition : une progression plus lente pour l'imposition des couples mariés que pour celui des célibataires; dans ces trois cantons, ce système du double barème se cumule avec celui des déductions. Le montant maximum de la déduction varie bien sûr à travers les cantons : entre 3000 ou 4000 francs à Zurich et au Tessin et 1000 francs pour les cantons de Vaud et de Schwytz; mais cette indication reste imprécise, sur le véritable statut fiscal des femmes qui travaillent, le mode d'appréciation des dites déductions étant fortement variable. Là, en gros, trois types de solutions :

Vaud dans le gros du peloton

— Argovie, Fribourg, Genève, Glaris, Grisons, Schaffhouse, Vaud, Valais, Zoug et Zurich accordent à toutes les femmes mariées qui exercent une activité lucrative, dans l'entreprise familiale ou ailleurs, une déduction d'un montant identique; parmi ces cantons, Argovie, Vaud, Valais et Zoug, en tout cas, accordent à la femme mariée salariée, comme à l'homme, un droit à la déduction pour frais professionnels.

— Certains cantons prévoient une déduction pour toutes les femmes mariées qui travaillent, mais différente selon le type d'activité exercée (la femme qui travaille dans l'entreprise familiale est alors généralement « pénalisée »); les deux Appenzell, Saint-Gall et Schwytz permettent à la femme mariée de cumuler sa déduction propre avec celle de ses frais professionnels; Berne et Nidwald confondent la déduction propre consentie à la femme mariée salariée avec la déduction des frais professionnels.

— Certains cantons enfin, Lucerne, Neuchâtel, Obwald, Tessin, Thurgovie, Uri et Soleure n'ad-

mettent de déduction que pour la femme qui travaille indépendamment de son mari, ou même seulement pour la femme salariée.

¹ Impôt fédéral direct : la loi prévoit qu'un montant allant jusqu'à 2500 francs peut être déduit du revenu du travail de l'épouse, que celle-ci travaille indépendamment de son mari ou qu'elle collabore avec lui.

REÇU ET LU

Un nouveau canton

Dans le magazine du « Tages Anzeiger », l'histoire de la naissance du plus jeune (demi-) canton né au sein de la Confédération helvétique, avant le Jura : tout commença en octobre 1830, lorsque quarante notables de la campagne bâloise, décidés à faire reconnaître à leur région l'égalité des droits avec les citadins de la métropole des bords du Rhin se réunirent pour jeter les bases d'une modification constitutionnelle...

— Une démarche qui n'est pas courante : un mois et demi après le lancement du « Journal du Valais », ses promoteurs font leur bilan « à cœur ouvert »; 1300 coopérateurs (30 au départ), 7000 abonnés et 2500 numéros distribués chaque jour pour la « vente au numéro », tel est le bilan en chiffres, en attendant le premier bilan « journalistique ».

— En prévision des élections au vote direct du Parlement européen, le Groupe socialiste du Parlement européen actuel a transformé son bulletin de presse EUSO en un mensuel destiné à un plus large public. Le premier numéro, qui contient un dossier sur l'Europe des consommateurs, annonce la création d'une Fondation Jean Jaurès dont l'objectif est de réaliser un certain nombre de manifestations culturelles et d'études destinées à sensibiliser l'opinion publique en général et les militants socialistes en particulier sur l'Europe d'aujourd'hui et sur celle que les socialistes veulent construire.

Nestlé - You-ès-Ei

Le magazine « Fortune », principal mensuel américain du business, vient de consacrer un long article à Nestlé. On y lit pas mal de choses intéressantes, dont certaines assez nouvelles pour nous.

Tout d'abord, le lecteur s'amuse à voir les étonnements américains dans le style de gestion à la Suisse. Outre-Atlantique, on trouve presque bizarre que Nestlé n'ait pas d'avion appartenant à l'entreprise, et que M. FÜRER soi-même conduise sa propre Opel pour se rendre à Zurich, à 140 miles environ de son bureau de Vevey, petite ville située à côté du Château de Chillon. Le parti pris helvétique de non-esbrouffe suscite presque de la gêne : pensez donc, le bureau du boss mondial de Nestlé donne directement sur le couloir, avec nom sur la porte et possibilité pour n'importe quel collaborateur de glisser un mot au passage ! Pour s'entendre répondre dans une des quatre langues officielles de la maison, ou en latin, hérité par le saint-gallois FÜRER de sa formation chez les Jésuites. « Fortune » s'étonne de tant de volonté de communiquer, et s'épuise à traduire les sages notions de *temperantia* (sens des proportions) et de *libertas oboedientiae* (sic, pour liberté de faire son devoir).

Pour le reste, le lecteur suisse trouve intéressant de (ré)apprendre que le groupe Nestlé fut effectivement dirigé de Stamford, Connecticut, pendant les années 1939 à 1947. Que Nestlé demeura pratiquement la seule grande entreprise étrangère à échapper à la nationalisation par Allende. Que Fidel Castro propose aujourd'hui un accord de coopération technique à Nestlé, après avoir repris sa filiale cubaine dès 1960. Et que le Vietnam voudrait voir Nestlé exploiter l'usine de lait en poudre montée juste avant l'arrivée des nordistes à Saïgon. A côté de cela, et du doctorat honoris causa de l'Université mexicaine de Guadalajara, que pèsent les pamphlets d'un « groupe gauchiste » sur les bébés du tiers-monde ?

D'ailleurs, Nestlé a d'autres plans à fouetter. Le

programme d'expansion aux Etats-Unis prévoit le doublement des ventes en cinq ans, de 2 à 4 milliards entre 1977 et 1982. Depuis Vevey, on considère le marché américain comme sûr et porteur de plus d'avenir qu'une Europe en socialisation rampante : là-bas, on peut tabler sur la stabilité politique, sur l'adhésion générale au principe de la libre-entreprise, sur une relative tranquillité des travailleurs, et sur la possibilité de transférer des devises comme on veut.

Un marché sûr

Moyennant quoi, Nestlé veut poursuivre sa politique de rachat d'entreprises américaines. Pour éviter les tracasseries dues à ces maudits tribunaux anti-trust, qui n'ont toujours pas définitivement tranché à propos de l'acquisition du groupe alimentaire Stouffer opérée en 1973, Nestlé vise la diversification hors garde-manger. Un premier pas important a été fait en novembre dernier avec le rachat des Laboratoires pharmaceutiques Alcon, qui se sont vendus plutôt cher (276 millions de dollars cash, soit 42 dollars par action au moment où la cote ne dépassait pas 24 dollars). Comme dit FÜRER : « Si vous voulez de bons bénéfices, vous ne pouvez acheter bon marché ». De fait : les spécialistes ophtalmologiques et dermatologiques d'Alcon et ses filiales (dont Farmilia à Milan et Couvreur à Bruxelles) ne représentent qu'un petit pour-cent des ventes du groupe Nestlé, mais pas moins de 2,4% de son bénéfice total. Bien joué.

P. S. Si j'étais consommateur américain lecteur de Gil Stauffer ou responsable du secteur café soluble à la General Food, je me gafferais plutôt. Nescafé ne tenait que 10% de ce marché au début des années soixante, contre 54% à Maxwell; aujourd'hui, on en est à 32%—44%. Et le renversement de la proportion est planifié : qu'ils boivent donc du Nescafé, ces Amerloques, et plus vite que ça. Un peu comme si les Américains de la Corn Products venaient s'emparer du beau marché suisse des soupes en sachet, par Knorr

interposé. Heureusement qu'il y a Maggi/Nestlé, et surtout Haco/Migros. Décidément, de bons citoyens, ce FÜRER et ce Duttweiler.

BAGATELLES

A se demander pourquoi on fabrique des « bombes à neutrons », tant cette arme paraît inoffensive ! Au conseiller national Arthur Villard qui l'interpellait après des déclarations de Gnägi qui sont encore dans toutes mémoires, le Conseil fédéral répondait en substance : « A notre connaissance, la bombe à neutrons est un engin nucléaire produisant un souffle réduit mais un plus fort rayonnement; elle serait destinée à être dirigée surtout contre des objectifs militaires; il semble qu'en raison de son rayonnement primaire intense, elle serait engagée en particulier contre des concentrations de blindés; quant aux bâtiments, ils ne seraient atteints que dans un rayon d'action fort limité (...) ». Dangers pour la vie humaine, ou inhérents à la prolifération des armes de destruction massive, connaît pas au DMF. Qu'on se le dise !

* * *

Dans la grande commune de Köniz, près de Berne, les élus du Parti évangélique populaire et ceux du Parti démocrate-chrétien participaient aux travaux du Groupe de l'Union démocratique du centre du Conseil communal. Or, ils viennent de quitter ce groupe pour en constituer un autre qui est vraiment œcuménique. C'est la première fois qu'on assiste dans le canton de Berne à la constitution d'un groupe parlementaire par ces partis ayant une inspiration religieuse.

* * *

L'épargne négociée aurait-elle encore de l'avenir ? L'édition allemande du Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles a publié en fin d'année une étude sur l'épargne-investissement des travailleurs. La version française paraîtra prochainement...